

## Communiqué

**À :** Tout le personnel du MPO et aux entreprises membres de l'ACE

**De :** Larry Murray, sous-ministre du MPO et Hans Konow, président de l'ACE

**Date :** le vendredi 13 juillet 2007

**Objet :** 5<sup>e</sup> anniversaire du Protocole d'entente entre l'ACE et le MPO

Le mois de juillet 2007 marque le cinquième anniversaire du Protocole d'entente entre l'Association canadienne de l'électricité (ACE) et le ministère des Pêches et des Océans (MPO).

Le travail des employés du MPO et des services publics membres de l'ACE a permis d'établir un processus de collaboration visant à définir et à traiter les priorités stratégiques en vue de renforcer la conservation et la protection du poisson et de son habitat en ce qui a trait aux centrales hydroélectriques nouvelles et existantes.

Cette collaboration s'est axée en grande partie sur la conformité aux dispositions de la *Loi sur les pêches* concernant la protection de l'habitat. L'ACE et le MPO ont uni leurs efforts pour éclaircir les politiques et élaborer des outils de gestion pour l'application de ces dispositions aux installations hydroélectriques nouvelles et existantes. Les efforts ont visé surtout la question de la conformité, mais des activités complémentaires ont été menées dans le domaine de la recherche et surveillance, de l'éducation, de la formation et de l'intendance, et des ateliers ont été organisés partout au pays afin de permettre aux participants d'échanger de l'information et des points de vue sur les résultats de notre collaboration.

Le travail effectué en vertu du Protocole d'entente a été long et laborieux, mais nous arrivons à une étape stratégique de notre collaboration - il s'agira de passer de l'élaboration à l'échelle nationale de politiques et d'outils de gestion à la mise en œuvre de ces produits au niveau des régions.

Le cinquième anniversaire nous donne l'occasion de mettre en œuvre un cadre qui mettra à contribution les employés régionaux des entreprises membres de l'ACE et ceux du MPO afin qu'ils travaillent ensemble à l'application des politiques et des outils de gestion sur le terrain en vue de prendre des mesures efficaces et efficientes de conservation et de protection du poisson et de son habitat tout en assurant la production continue d'énergie électrique fiable, abordable et produite de manière durable pour les Canadiens.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les employés du MPO et des entreprises membres de l'ACE qui ont contribué à l'avancement de notre collaboration en vertu du Protocole d'entente, pour les efforts qu'ils ont déployés à ce jour et le travail qu'ils feront dans les prochains mois. Les Canadiens accordent beaucoup d'importance à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat ainsi qu'à la production d'électricité. Le travail que vous accomplissez est essentiel pour que ces activités soient menées dans l'intérêt de tous les citoyens du Canada.

*Original signé par*

Larry Murray  
Sous ministre



Hans Konow  
Président



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

